



Dispositif « ARGENT DE POCHE » ANNEE
2022

DOSSIER D'INSCRIPTION

Ce dossier est à renvoyer à l'adresse suivante : periscolaire@melgven.fr ou à déposer à l'accueil de la Mairie de Melgven.

Nom : Prénom :

Sexe : M F Date de naissance :/...../.....

Âge :

Adresse :

Commune :

Portable : _/_/_/_/_/_/_/_

Mail :@.....

N° sécurité sociale :
.....

Situation :

Lycéen Collégien Etablissement
fréquenté :

Disponibilité :

- Vacances scolaires de Printemps du 11 au 15 Avril 2022
 Vacances scolaires de Toussaint du 24 au 28 Octobre 2022

Pièces à joindre :

- Photocopie de la pièce d'identité
 Photocopie de la carte vitale
 Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 Dossier ci-joint avec l'autorisation parentale
 Attestation d'assurance responsabilité civile
 Relevé d'Identité Bancaire
 Vaccinations à jour (photocopie carnet de santé)

Tout dossier incomplet sera refusé

Cadre réservé à l'administration

Nom / Prénom du tuteur :

Semaine : du 11 au 15 avril 2022 du 24 au 28 Octobre 2022

Je soussigné(e)....., tuteur(trice) de certifie qu'il (elle) a réalisé sa mission au sein du service technique.

Signature et cachet

Je soussigné(e)..... atteste avoir perçu la somme de..... €, en contrepartie des missions réalisées au sein du service technique de la mairie.

Fait à Melgven, le..... Signature



CONTRAT DE PARTICIPATION

Ce contrat est un engagement **tripartite** de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui sont confiées. Lisez attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter les lieux de la mission avant l'horaire prévu.

Concernant la périodicité de l'activité :

- Le dispositif « Argent de Poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur une durée de 3h30 dont 30 minutes de pause.
- Chaque année je peux participer au maximum à 20 demi-journées d'activités.
- Je m'engage à être présent sur 5 jours consécutifs.

Concernant la réalisation des missions :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des activités qui me sont confiés.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement, l'usage des téléphones portables est strictement interdit pendant les activités, il devra alors être éteint.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions :

- Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les usagers et les autres participants au dispositif.

- Je prends soin du matériel qui m'est confié. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue de ma mission.
- Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer un principe de neutralité.

Sanctions appliquées en cas de non-respect d'un des points énoncés précédemment :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de Poche »
- Non indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation :

- Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15€ par mission de 3h30 (dont 30 minutes de pause).

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Melgven, le : / / 2022

Noms et signatures des acteurs du dispositif, précédés de la mention « lu et approuvé »

Le participant

Le représentant légal

L'organisateur

Le responsable de service



MELGVEN

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, atteste, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- ✓ La mairie de Melgven ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants au dispositif « Argent de Poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation aux missions ne pourra avoir équivalent de salaire.
- ✓ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation devra être fournie lors de l'inscription.
- ✓ Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- ✓ La collectivité s'engage à souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir dans le cadre du déroulement des missions. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.
- ✓ J'autorise mon enfant à être transporté par un agent communal lors du dispositif « Argent de Poche ». J'autorise le référent de la mission à prendre, le cas échéant, toute mesure (traitement médical, hospitalisation) rendue nécessaire par l'état de l'enfant.

Madame, Monsieur autorise mon enfant..... domicilié.....

N° appel urgence : ___/___/___/___/___ **A participer au dispositif « Argent de Poche »**

Dans le cadre du dispositif « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants :

Autorise les prises de vue de mon enfant

Refuse les prises de vue de mon enfant

Fait à Melgven, le : ___/___/2022

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



MELGVEN

DECOUVERTE DU DISPOSITIF

Ce dispositif donne la possibilité aux adolescents âgés de 15 à 17 ans (la priorité sera donnée aux plus âgés) d'effectuer des missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie. Ces missions se déroulent pendant les vacances scolaires.

En contrepartie de de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15€ par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée de 3h avec une pause obligatoire de 30 minutes, soit un total de 3h30 de présence (8h30/12h).

Les jeunes sont accueillis au sein du service technique par un agent communal qui sera accompagné par l'animateur jeunesse afin d'encadrer et de guider les jeunes sur les diverses missions proposées : entretien des espaces verts, désherbage manuel des parterres, diffusion des supports de communication....

Les conditions :

- Les jeunes doivent avoir entre 15 et 17 ans dans l'année en cours.
- Les jeunes ne peuvent adhérer au dispositif plus de 20 jours par an.
- L'indemnité forfaitaire est fixée à 15€ par jour dans la limite de missions réalisées par demi-journée avec une pause obligatoire.
- Le jeune s'engage à être présent sur 5 jours consécutifs
- La priorité est donnée aux jeunes de la commune de Melgven.

Les démarches et les renseignements:

- Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site de la commune et à retourner dans les meilleurs délais (avant le 4 avril 2022) par mail : periscolaire@melgven.fr ou à l'accueil de la mairie.
- L'ordre d'arrivée des dossiers complets est déterminant dans l'attribution des missions.
- N'hésitez pas à contacter le service Enfance Jeunesse : 02/98/97/92/46

Pour qui et quand :

- Les jeunes Melgvois âgés de 15ans et moins de 18 ans au 1^{er} jour de la mission.
- Le dispositif « Argent de Poche » se déroulera du 11 au 15 Avril 2022, du 24 au 28 Octobre 2022.